



CMAS

BOARD OF DIRECTORS VISA N°:233

1. LE BUT DE LA CERTIFICATION

- 1.1. La certification d'instructeur quatre étoiles CMAS vise à reconnaître et à honorer les instructeurs trois étoiles CMAS qui ont fait preuve d'un dévouement et d'une compétence exceptionnels dans le domaine de l'éducation et de la formation des plongeurs. Leurs contributions ont fait progresser de manière significative la formation des plongeurs, la sécurité de la plongée et ont favorisé la croissance au sein de la communauté des plongeurs, que ce soit au niveau national ou international, sur une période d'au moins dix ans.

2. CLASSIFICATION

- 2.1. La certification d'instructeur quatre étoiles de la CMAS est considérée comme une certification honorifique. Cela implique :
 - 2.1.1. Qu'il n'existe pas de programme de formation formelle que les instructeurs trois étoiles de la CMAS doivent suivre avant de pouvoir prétendre à la certification d'instructeur quatre étoiles de la CMAS.
 - 2.1.2. La certification de moniteur quatre étoiles CMAS est décernée uniquement aux moniteurs trois étoiles CMAS méritants, en témoignage de leur contribution substantielle à leur fédération nationale ou au comité technique international de la CMAS.
 - 2.1.3. La certification d'instructeur quatre étoiles CMAS symbolise le niveau de reconnaissance le plus élevé au sein de la communauté des instructeurs CMAS, signifiant une compétence exemplaire, un professionnalisme et un dévouement à l'amélioration de la formation des plongeurs, de la sécurité de la plongée et du domaine de la plongée dans son ensemble.
 - 2.1.4. La nomination d'instructeur quatre étoiles de la CMAS peut être accordée à un instructeur trois étoiles de la CMAS par sa fédération nationale ou par le comité technique international de la CMAS.

3. EXPÉRIENCE / CONNAISSANCE / CERTIFICATION

- 3.1. Pour obtenir la certification CMAS quatre étoiles par la fédération nationale, un instructeur CMAS trois étoiles doit satisfaire aux critères suivants :
 - 3.1.1. Être titulaire d'un certificat d'instructeur trois étoiles CMAS depuis au moins dix (10) ans.
 - 3.1.2. Avoir contribué de manière significative à promouvoir la formation des plongeurs, la sécurité de la plongée et/ou le domaine de la plongée dans son ensemble, que ce soit au niveau national ou international. Cela inclut des initiatives, des innovations, des rôles de leader et des contributions significatives aux activités et aux standards de la plongée.
 - 3.1.3. Fournir la preuve d'une récente participation active et d'un rôle de premier plan (responsabilité, pionnier, leader.....) au sein de sa fédération nationale ou au sein du comité technique de la CMAS internationale, y compris l'implication dans les comités techniques nationaux, dans le développement de la politique et dans l'amélioration de la stratégie.

- 3.1.4. Avoir contribué au développement professionnel des instructeurs CMAS en participant à au moins trois (3) programmes de formation d'instructeurs trois étoiles CMAS que ce soit au niveau national ou international.
- 3.1.5. Respecter les normes éthiques et professionnelles les plus élevées et ne pas avoir fait l'objet de condamnations sportives ou professionnelles.
- 3.2. Pour obtenir la prestigieuse certification d'instructeur CMAS quatre étoiles par le biais du comité technique de la CMAS, un instructeur CMAS trois étoiles doit remplir les critères suivants :
 - 3.2.1. Avoir accumulé une grande expérience, en occupant des postes clés tels que Président, Directeur, ou Membre du comité technique de la CMAS pendant au moins dix (10) ans. Cette longue expérience témoigne d'un dévouement profond et d'une compréhension inestimable des subtilités de l'organisation.
 - 3.2.2. Faire preuve d'un dévouement indéfectible aux standards les plus élevés d'intégrité et de professionnalisme, sans aucune infraction sportive ou professionnelle antérieure, servant ainsi de guide de conduite éthique au sein de la communauté des plongeurs. Cela implique le respect des principes d'honnêteté, d'équité et de respect dans tous les engagements, établissant ainsi un précédent louable pour les pairs et les stagiaires.

4. COMPÉTENCES D'UN INSTRUCTEUR CERTIFIÉ QUATRE ÉTOILES CMAS

- 4.1. Les compétences d'un instructeur quatre étoiles de la CMAS sont les suivantes :
 - 4.1.1. Agir en tant qu'ambassadeur distingué de sa fédération nationale et/ou du comité technique de la CMAS, en offrant son expertise et ses conseils sur la formation des plongeurs, la sécurité de la plongée et le monde de la plongée en général.
 - 4.1.2. Superviser la formation des instructeurs trois étoiles CMAS au niveau national et/ou international afin de garantir l'intégrité et la qualité des procédures de certification des instructeurs.
 - 4.1.3. Servir de représentant officiel de sa fédération nationale ou du comité technique de la CMAS lors d'événements, de conférences ou d'autres occasions nécessitant une expertise en matière de plongée.

5. CERTIFICATION

- 5.1. La nomination de l'instructeur quatre étoiles de la CMAS est subordonnée à l'approbation par :
 - 5.1.1. Lorsqu'elle est délivrée par une fédération nationale, elle doit être approuvée par le président de la fédération nationale sur recommandation du président de la commission technique de la fédération.
 - 5.1.2. Lorsqu'elle est délivrée par le comité technique international de la CMAS, elle doit être approuvée par le (la) président(e) de la CMAS sur recommandation du président du comité technique de la CMAS.
 - 5.1.3. La nomination pour la certification d'instructeur quatre étoiles de la CMAS doit être faite uniquement par formulaire de candidature de la CMAS.
 - 5.1.4. Le président du comité technique international de la CMAS doit approuver la candidature dans les trente (30) jours suivant sa réception. Si la candidature est refusée, les raisons doivent être communiquées par écrit à la fédération qui a émis la demande et au candidat dans les quatorze (14) jours suivant la décision.

STANDARD INSTRUCTEUR 4 ÉTOILES CMAS

- 5.2. Après avoir rempli toutes les conditions, y compris l'approbation du président du comité technique concerné et l'approbation de la fédération correspondante ou du (de la) président(e) de la CMAS, les candidats reçoivent la certification d'instructeur quatre étoiles de la CMAS, ce qui témoigne de leur statut exceptionnel d'expert au sein de la communauté des plongeurs.

6. DIRECTIVES D'IMPLEMENTATION

- 6.1. Ce standard sera mis en œuvre progressivement sur une période de 24 mois à compter de la date d'approbation par le Conseil d'administration de la CMAS. Cela signifie que toutes les fédérations doivent modifier leurs standards existants pour s'aligner sur cette norme après la période de grâce de 24 mois.
- 6.2. Toutes les certifications d'instructeur quatre étoiles CMAS délivrées par les fédérations avant la date d'approbation de cette norme par le conseil d'administration de la CMAS seront automatiquement reconnues par la CMAS internationale.
- 6.3. Les instructeurs CMAS des fédérations qui ont déjà reçu une certification d'instructeur quatre étoiles CMAS doivent demander à leurs fédérations respectives de mettre à niveau leur certification d'instructeur quatre étoiles existante délivrée par la fédération vers la certification internationale CMAS dans un délai de grâce de 24 mois en utilisant le formulaire de candidature de la CMAS. Si le certificat n'est pas converti dans ce délai de grâce, la certification de la fédération ne sera pas validée.